# Compte rendu de Conseil d'école 1

Secrétaires : Mmes Le Roux et Lafoix.

***Date :*** Mardi 3 novembre 2015, 18h.

***Présents :*** Mme Stierle, Mme Lafoix, Mme Le Roux, Mme Theil, Mme Lamri-Zeggar, Mme Guoin, Mme Héry, Mme Moreau, enseignantes.

Mme Dambrine, élue chargée des affaires scolaires.

Mme Allein, M. Chrébor, Mme Magalhaes, Mme Breuil, Mme De Amorim, Mme Prat, Mme Marret, Mme Morot, Mme Laurent, parents élus.

***Excusés :*** Mme Parizot, Inspectrice de l'éducation nationale.

Mme Loti, psychologue scolaire et M. Arrignon, enseignant spécialisé.

M. Laborderie, Maire.

***Ordre du jour :***

*1 - Présentation de l’instance Conseil d’Ecole*

*2 - Résultat des élections des représentants des parents d’élèves*

*3 - Effectifs, répartitions et personnels pour l’année scolaire 2015 – 2016*

*4 - Révision et vote du règlement intérieur*

*5 - Projet d’école et actions pour 2015 – 2016*

*6 - Activités périscolaires*

*7 - Questions diverses*

Conseil d'école - Présentation

**Rôle et fonctionnement du conseil d’école**

Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 (Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et décret n°91-383 du 22 avril 1991

**Composition**

Le conseil d’école comprend :

- le directeur d’école, président

- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

- les maîtres de l’école et les maîtres remplaçants exerçant dans l’école au moment des réunions du conseil ;

- un des maîtres du réseau d’aides spécialisées intervenant dans l’école, choisi par le conseil des maîtres de l’école (si nécessaire) ;

- les représentants des parents d’élèves en nombre égal à celui des classes de l’école, élus selon les modalités fixées par l’arrêté du ministre chargé de l’Éducation ;

- le délégué départemental de l’Éducation nationale chargé de visiter l’école.

- L’Inspecteur de l’Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultatives aux séances du conseil d’école pour les affaires les intéressant :

- les personnels du réseau d’aides spécialisées (autres que ceux mentionnés ci-dessus) ;

- les médecins chargés du contrôle médical scolaire ;

- les infirmières scolaires

- les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles

- les agents municipaux.

En outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d’intégration d’enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s’associer aux travaux du conseil. Le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l’ordre du jour.

- Les suppléants des représentants des parents d’élèves peuvent assister aux séances du conseil d’école.

**2. Réunions, convocations**

Le conseil d’école est constitué pour une année et siège valablement jusqu’à l’intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil d’école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections des délégués des parents d’élèves, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date de la réunion aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

**3. Attributions**

Le conseil d’école, sur proposition du directeur d’école :

- établit le projet d’organisation de la semaine scolaire ; dans le cadre de l’élaboration du projet d’école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l’école et sur toutes les questions intéressant la vie de l’école.

- est consulté par le maire sur l’utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d’ouverture de l’école, conformément à l’article 25 de la loi du 22 juillet.

**Elections des représentants des parents d'élèves - Résultats**

La participation aux élections est de 46% cette année contre 41 % l'année dernière.

Les parents élus sont :

Titulaires : Mme Allein, M. Chrébor, Mme Magalhaes, Mme Caquineau, Mme Laurent, Mme Morot.

Suppléants : Mme Breuil, Mme De Amorim, Mme Prat, Mme Le Sauze, Mme Marret, Mme Duquesnoy.

**Effectifs, répartitions et personnels pour l'année 2015 - 2016**

L'école élémentaire de Magné compte 137 élèves répartis dans 6 classes comme suit :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM1/CM2 | CM2 |
| Mme Stierle | Mme Lafoix et Mme Moreau (le vendredi et ¼ mercredi) | Mme Le Roux et Mme Moreau (le mardi) | Mme Theil et Mme Moreau (le jeudi) | Mme Lamri-Zeggar (L, M et 1/2M)et Mme Guoin(1/2M, J et V) | Mme Hery |
| 26 | 24 | 23 | 20 | 19 : 7 CM1 et 12 CM2 | 25 |

La moyenne d'élèves par classe est de 22.8.

Pour une fermeture, le seuil est placé à 27 élèves + 1 après fermeture, soit 5X27+1=136.

Pour l'année scolaire prochaine, 37 élèves de CM2 partiront au collège, 28 élèves de GS arrivent de la maternelle.

Les effectifs seraient donc de 129 élèves à la rentrée prochaine.

La journée de décharge de direction est le vendredi. Les rendez-vous ou réunions avec la directrice seront donc, dans la mesure du possible, ce jour-là.

Un élève en situation de handicap est accompagné à mi-temps sur l'école par Mme Pellegrino. Son temps est complété par l'accompagnement d'un élève sur une autre école.

Nous accueillons cette année une enseignante stagiaire à mi-temps, les lundis et mardis. Sa présence permet un travail en petits groupes portant sur du langage, de la lecture, de la production d'écrit et de l'informatique principalement sur le thème du vivre ensemble. Une valorisation du travail des élèves durant ces séances sera faite par le biais du site internet de l'école.

# Révision et vote du règlement intérieur

Points modifiés : horaires des APS et de la garderie, en fonction des activités pratiquées en APS.

Vote du règlement intérieur : adopté à l’unanimité.

**Projet d'école et actions pour 2015 - 2016**

Le projet d'école, mis en place en 2013 est composé de trois axes :

Les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques), le suivi des élèves à besoins particuliers et les liaisons école maternelle/école élémentaire et école/collège.

Un volet culturel et artistique répartissant les apprentissages de la petite section de maternelle à la sixième est également mis en place.

Un projet de mieux vivre ensemble, commun aux 6 classes est engagé depuis la rentrée. Il a pour objectif premier de faire évoluer les esprits afin que chacun participe activement au mieux vivre ensemble, en harmonie ; pour la réussite et le bien-être de tous. Il est à destination des élèves, des personnels encadrant et des parents.

Pour ce faire, plusieurs actions sont mises en place cette année. Elles répondent au projet d'école, aux projets départemental et académique et au projet de réseau ECLORE.

**Axe 1 :** poursuite de l'utilisation d'outils communs concernant les stratégies de lecture, du CE1 au CM2, à différents moments de l'année scolaire. Travail en petits groupes surtout sur la lecture facilité par l'enseignante stagiaire en surnuméraire sur plusieurs classes.

**Axe 2 :** Travail dans chaque classe, à partir du nouveau programme d'Enseignement Moral et Civique, sur des thèmes spécifiques (tolérance, égalité, harcèlement...) Ateliers philosophiques et/ou travail à partir de l'agenda coop pour plusieurs classes.

Harmonisation des règles de vie des classes et mise en place d'un système de récompenses/sanctions identique pour les 6 classes. Un objectif important de ce travail est l'harmonisation de ces règles sur tous les temps de l'école (classe, cantine, périscolaire).

Organisation de plusieurs conférences/débats dans l'année, à destination des parents qui le souhaitent sur différentes thématiques (Comment apprend-on à lire, comment accompagner son enfant ? ; Comment aider son enfant à être élève ? ; L'enfant et son corps ; L'éducation aux médias...), menées par l'équipe enseignante, des conseillers pédagogiques départementaux d'informatique et des professionnels de santé.

Travail en Activités Pédagogiques Complémentaires. Mise en place d'un Conseil de cycle RASED (avec psychologue scolaire et maître E dans la mesure du possible) une fois par trimestre.

Axe 3 :

Liaison maternelle/élémentaire : travail autour des règlements de classes, immersion des GS en classe de CP plusieurs matinées du mois de juin, semaine des parents au CP : accueil des élèves et de leur parents dans la classe la semaine de la rentrée scolaire. Cette action sera reconduite l’année prochaine et a permis aux élèves de CP et aux parents concernés de se rassurer sur le passage dans la grande école.

Liaison CM2/6ème : Projet d'immersion des élèves de CM2 une ou deux journées passées au collège avec suivi des cours du collège. Cette action sera menée avec le collège Jean Zay. Une journée d’accueil dans les deux collèges de secteurs (Jean Zay et François Rabelais) sera également proposée aux élèves de CM2. Les deux principaux de collèges mèneront chacun une réunion d’information à l’école en début d’année 2016.

Le travail engagé sur l'harmonisation des attendus en début de 6ème se poursuit avec une volonté réelle d'échange des professeurs des premier et second degrés.

**Volet culturel et artistique** : cinéma pour toutes les classes, 3 fois dans l'année, au CAC.

D'autres projets seront menés dans chaque classe ou en binôme :

- Objets et métiers d'hier et d'aujourd'hui pour les CP et CE1 (visite à Nieul sur l'Autize).

-Sur les classes de CM1 et CM2 : participation au projet Théâ proposé par l'OCCE. L'auteur retenu cette année est Dominique Richard. Il y aura d'abord lecture par les enseignants d'environ 4 pièces (fin de la période 2). Ensuite, en période 3, les élèves choisiront la pièce, puis l'extrait. Viendra ensuite le temps des ateliers théâtraux et puis, plus spécifiquement, le travail de mise en scène de l'extrait choisi. L'animateur OCCE et un acteur/ metteur en scène interviendront plusieurs fois au cours de ce projet.  
-Plus proche dans le temps : en lien avec la cérémonie commémorative du 11 novembre, lecture en CM2 de quelques extraits de lettres de poilus. Proposition faite et acceptée par M. le Maire de présenter une lecture oralisée de ces textes lors de la cérémonie du mercredi 11/11.

-Une journée commune aux 4 classes de cycle 3 aura lieu au printemps.

**Activités sportives :**

Comme les années passées, les CP et CE1 participeront à un cycle natation. Il aura lieu cette année de février à avril, à la piscine de Chauray, les vendredis matins. Le CE2 et CM1 effectueront un cycle escalade au printemps (si le coût le permet) et les CM1/CM2 et CM2 font du Kayak (terminé pour les CM1/CM2 et sur la période 5 pour les CM2). Les classes de CM participeront également à un cycle cyclisme au printemps.

**Un repas intergénérationnel** s'est déroulé le 11 octobre dernier.

Mme Dambrine remercie les parents d’élèves et les enseignantes pour leur présence et leur investissement pour cette journée. Un certain nombre de personnes présentes lors de cette journée en font un retour très positif : les échanges de cette journée ont permis à chacun d’y participer activement et d’échanger spontanément sur l’école d’hier et d’aujourd’hui.

Des liens sont envisageables avec l’école : témoignages d’aînés et travail de Mme Chaudron.

La prochaine édition de cette manifestation aura lieu très probablement au printemps 2017, avec pour thématique les métiers d’hier et d’aujourd’hui.

**Service civique :**

Mme Dambrine : Un dossier de demande d’emploi d’une personne en service civique a été déposé par la municipalité auprès des services de la DDCSPP et de l’éducation nationale. Sa mission sera « le vivre ensemble, découvrir son environnement et mieux le connaître ». Cette personne partagera son temps entre la pause méridienne, les activités périscolaires, le temps scolaire (à raison de 3 heures par semaine) et la découverte des acteurs de la commune auprès des enfants (crèche, réunions du périscolaire…)

Mme Dambrine travaille actuellement sur l’organisation de ces temps et la définition précise des tâches sur les différents moments de la semaine.

Le contrat de cette personne est initialement prévu pour 6 à 7 mois (de décembre à juillet) et pourrait être reconduit.

Activités périscolaires

Leur mise en place est maintenant bien rodée et les activités toujours aussi nombreuses et diversifiées.

Une réflexion est lancée par Mme Dambrine sur l’édition d’un livret qui recenserait et présenterait toutes les activités proposées durant l’année.

La fête des APS est programmée le vendredi 24 juin 2016.

Questions diverses

**Equipement informatique de l'école** : la demande d’équipement en TBI fait l’an passé est renouvelée cette année. Mme Dambrine assure que la réflexion sera menée pour qu’une proposition soit faite lors du vote du prochain budget.

**Mobilier :** suite à la demande de mobilier faite l'année scolaire dernière, pour renouveler le mobilier existant qui se dégrade au fil des années : une vingtaine de tables et de chaises ont été livrées en octobre. L'équipe enseignante remercie vivement la municipalité pour cet achat qui permet des conditions de travail plus agréables pour les élèves et les enseignantes.

**Sécurité des enfants :**

De nombreux enfants sont laissés seuls devant le portail de l'école avant 8h35. Pouvez-vous faire un rappel au règlement pour indiquer que les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'accueil par l'école soit 8h35 ?

Le petit mot d'informations de rentrée collé dans les cahiers de liaisons à la rentrée le rappelle déjà. De plus, une affiche disposée l'année scolaire dernière sur le panneau d'affichage y est toujours. Chaque parent doit être responsable et nous ne pouvons le rappeler chaque jour. Un rappel sera fait par Mme Lafoix aux familles concernées.

Bien que des places de stationnement soient libres, certains parents déposent leurs enfants devant le portail, ou "en double-file", gênant la visibilité, les voitures voulant sortir de leurs cases, et les voitures entrant dans le parking. Un accrochage a même eu lieu. Pouvez-vous faire un rappel au règlement ?

Réponse de l'an dernier : Une réflexion est menée au sein de l'équipe municipale sur le devant de cette école : sécurité, stationnement...

Un article sera inséré au règlement de l’école concernant le stationnement et la circulation devant l’école. L’absence du garde-champêtre est regrettable pour assurer la sécurité à cet endroit.

**Un appel au bon sens et au civisme de chacun est fait pour assurer la sécurité aux abords de l’école.**

Lors de la sortie de l'école, au niveau du portail, particulièrement lorsque 2 classes arrivent en même temps, les enfants sortent et partent sans qu'une réelle surveillance soit permise au vu du nombre d'enfants. Comment pourriez-vous améliorer la sortie d'école ?

Les enseignantes expliquent qu’une surveillance accrue s’exercera lors de la sortie des classes. De plus, la sortie des classes les unes après les autres parait être un bon compromis pour que cette surveillance soit effective.

**Travaux :**

Les toilettes extérieures de l'école élémentaire sont vétustes. Lorsque les toilettes intérieures ne sont pas accessibles, certains enfants "se retiennent" car "elles sont sales". Il y a toujours une forte pression dans les robinets, cela n'a toujours pas été réparé. Des travaux sont ils prévus ?

Une révision complète des sanitaires (arrière de l’école, couloir du bas et toilettes extérieures) aura lieu prochainement.

**APS :**

Comme cela est fait pour les frais de cantine, un prélèvement automatique pour les frais d'APS est il possible ?

 \* si oui, quelle est la démarche ? et une information à ce sujet peut elle être réalisée auprès des familles ?

 \* si non, pouvez-vous le mettre en place ?

Un nouvel outil informatique semble pouvoir réaliser cette opération. Sa mise en place est prévue pour janvier 2016. Une permanence d’une personne du SIVU sera également proposée pour expliquer le fonctionnement aux familles.

**Règlement de cantine :**

Un lien est-il prévu entre le règlement du temps de cantine et celui du temps scolaire ? Comment se passe la communication aux familles des incidents survenant sur ce temps là ?

Une harmonisation des règlements est travaillée par les agents municipaux et l’équipe enseignante. Une réunion sera programmée très prochainement pour discuter de la mise en place pratique de ce règlement (même animal ou autre ?, même support ?, transmission aux familles et à l’équipe enseignante à 14h ? …).

Aujourd’hui, les incidents qui surviennent pendant la pause méridienne sont, dans la mesure du possible, traités par les agents municipaux et systématiquement relayés auprès de l’équipe enseignante à 14h. Si la gravité de l’incident l’exige, la communication est faite à Mme Dambrine aussitôt.

**Menus :**

Serait-il possible d’indiquer la provenance des volailles sur les menus, comme c’est le cas pour la viande bovine ?

La demande sera faite au personnel de cantine.

**La séance est levée à 20h.**